

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 juin 2022

Date de l'annonce publique : 03/06/2022

Date de la convocation des conseillers : 03/06/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseiller ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-06-13 - 2.03	
Point de l'ordre du jour	2.03	
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprise sise à Roeser).	

Le conseil communal,

Vu l'acte n° 20278 du 28 avril 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec M. Joseph LAMPERT :

- Acquisition d'une place voirie sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser comme suit :
 - Numéro 581/2374, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 3 centiares ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de trente euros (30,- €) ;

Considérant que la dépense sera imputée à l'article 4/650/221100/99001 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 20278 du 28 avril 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place voirie sise à Roeser, rue des Fleurs.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 27 juin 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,